



Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n° : G.S. 1045-208
Date : 2019-11-26

Spécification

Pochette noire en cuir

Le présent document compte 11 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

Français/French
English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon, s'adresser à :

Gendarmerie royale du Canada
À l'attention de : Programme Uniformes et équipement
(440, chemin Coventry [entrepôt])
73, promenade Leikin
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

SPÉCIFICATION
Pochette noire en cuir

1. **Définitions**

- 1.1 La présente spécification régit la confection et l'inspection de la pochette noire en cuir. L'article visé par la présente spécification, avec le numéro d'inventaire correspondant, est le suivant :
- i. 2350-009 Pochette noire / Purse, Clutch, Black
- 1.2 La présente spécification, l'échantillon visuel, le dessin et toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant la pochette noire en cuir.
- 1.4 La présente spécification est une traduction en français de l'original anglais.

2. **Documents applicables**

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de l'appel d'offres, sauf indication contraire.
- 2.2 **General Services Administration – Gouvernement des États-Unis**
Description d'article commercial
A-A-59826A Thread, Nylon
- 2.3 **American Society for Testing and Materials (ASTM)**
D5053-03 (R2015) Standard Test Method for Colourfastness of
Crocking of Leather
D6075-13 Standard Test Method for Cracking Resistance of
Leather
- 2.4 **Organisation internationale de normalisation (ISO)**
17131:2012 Cuir – Identification du cuir par microscopie

3. Exigences générales

- 3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts de défauts de matériau ou de fabrication susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points au patron et à l'échantillon visuel.
- 3.2 **Modèle** – Une section de la pochette doit comporter une poche intérieure et une fermeture à bouton-pression. La pochette doit être conforme au dessin ci-joint, qui fait partie intégrante de la présente spécification, et à l'échantillon visuel.

4. Exigences détaillées

4.1 **Composants**

- 4.1.1 **Cuir** – Le cuir doit être du cuir de vache pleine fleur tanné au chrome. Aucune peau séchée ne doit être utilisée. Le cuir fini doit avoir été tanné à fond et être ferme, moelleux, avec des fibres serrées. Un cuir lâche ou flancheux ne sera pas accepté. Le cuir doit être exempt de marques d'abattage, de défauts de fleur, d'entailles, de trous de varrons ouverts, de marques de feu et de rides creuses. Les éraflures légères cicatrisées, les trous de varrons en surface cicatrisés et les rides légères qui ne nuisent pas à l'aspect seront acceptés dans le cuir fini. Le côté fleur du cuir doit être teint en noir et la teinture doit pénétrer sous la surface de la fleur. Une fois teint, le cuir doit être recouvert d'un fini durable qui résiste à la décoloration. Du cuir reconstitué, fendu, pressé ou verni ne sera pas accepté. Le cuir fini doit être ferme, ses fibres doivent être serrées et ne présenter aucun signe de fendillement. Le côté chair doit être exempt de morceaux de chair et doit être poncé pour obtenir un fini lisse naturel. L'épaisseur du cuir doit se situer entre 0.8 mm et 1.0 mm. Le cuir doit être conforme aux exigences physiques du tableau I.
- 4.1.2 **Doublure** – La doublure doit être du vinyle recouvert de coton à l'endos, de couleur noire et d'une épaisseur de 0.80 mm ± 0.2 mm.
- 4.1.3 **Rembourrage** – Le rembourrage doit être fait de mousse de polyuréthane d'une épaisseur de 3 mm.

- 4.1.4 **Fermeture à glissière** – La fermeture à glissière doit être non séparable, à spirale, avec curseur non bloqueur DF, de couleur noire et d’une longueur de 5 po. Seul l’article YKK 12430 C1FC 51 DFL1 E 5/8 doit être utilisé.
- 4.1.5 **Renfort** – Le renfort doit être fait de carton gris ou de papier gris d’une épaisseur entre 0.25 mm et 0.45 mm.
- 4.1.6 **Bouton-pression** – Le bouton-pression doit être en acier, plaqué de laiton avec un fini laqué. Il doit être de forme ronde, et ses dimensions et sa fabrication doivent être conformes au dessin.
- 4.1.7 **Fil** – Le fil doit être du fil de nylon à multifilaments continus, torsion à gauche, type II, classe A, titre E (70 tex), conforme à la norme A-A-59826A du gouvernement des États-Unis. Il doit avoir une résistance à la rupture minimale de 9.0 lb et être de couleur noire assortie à celle du cuir.
- 4.1.8 **Miroir** – Le miroir doit avoir des dimensions de 5 cm x 7 cm et une épaisseur de 0.2 cm ± 0.1 cm. Le bord fini du miroir doit être lisse et exempt de bords vifs ou de bavures.
- 4.2 **Taille et dimensions** – La forme et les dimensions de la pochette doivent être conformes au dessin et à l’échantillon visuel.
- 4.3 **Fabrication**
- 4.3.1 **Piqûres** – Les piqûres doivent être exécutées au point noué à l’aide du fil conforme au paragr. 4.1.7. La pochette assemblée doit être piquée entre les rainures, comme il est illustré sur le dessin. Il doit y avoir entre 3 et 4 piqûres par centimètre. Les extrémités libres des fils doivent être coupées près du cuir. Il n’est pas permis de brûler les extrémités des fils. Toutes les surpiqûres simples doivent être réalisées à 3 mm du bord.
- 4.3.2 **Assemblage** – La forme et les dimensions des composants doivent être conformes au dessin et à l’échantillon visuel. De la colle à base de caoutchouc doit être appliquée aux endroits indiqués sur le dessin et doit recouvrir la totalité de la surface. Toutes les coutures doivent être collées avant de réaliser les piqûres. La pochette doit comprendre une poche à deux compartiments, dont l’un doit comprendre la fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.4. Les dimensions de la poche et son positionnement sur la doublure au dos doivent être conformes au

dessin et à l'échantillon visuel. Un miroir conforme au paragr. 4.1.8 doit être inséré dans le compartiment de la poche doté d'une fermeture à glissière.

4.3.3 **Étiquette de marquage** – Chaque pochette doit comporter une étiquette durable positionnée et cousue dans le compartiment intérieur. Le texte doit être inscrit avec de l'encre permanente de couleur contrastante qui peut durer pendant toute la vie de l'article sans changement d'aspect permanent. Tout le texte, sauf le numéro d'article de la GRC, doit être inscrit dans une police de caractères de taille 6. Le numéro d'article de la GRC doit être inscrit dans une police de caractères de taille 8. L'identification du fabricant doit apparaître seulement sur l'étiquette de l'article, comme il est indiqué. L'étiquette doit comprendre les renseignements suivants en français et en anglais :

1. Numéro d'article de la GRC – voir les documents contractuels (p. ex. 2350 009).
2. Date de confection, en format numérique, année/mois (p. ex. 2018/11).
3. Identification du fabricant (nom ou numéro de l'entreprise).

5. **Dispositions relatives à l'assurance de la qualité**

5.1 **Responsabilité des inspections** – Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur principal de démontrer au Programme Uniformes et équipement de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme Uniformes et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur doit faire appel à une installation d'essai commerciale.

5.2 Le Programme Uniformes et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également

être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.

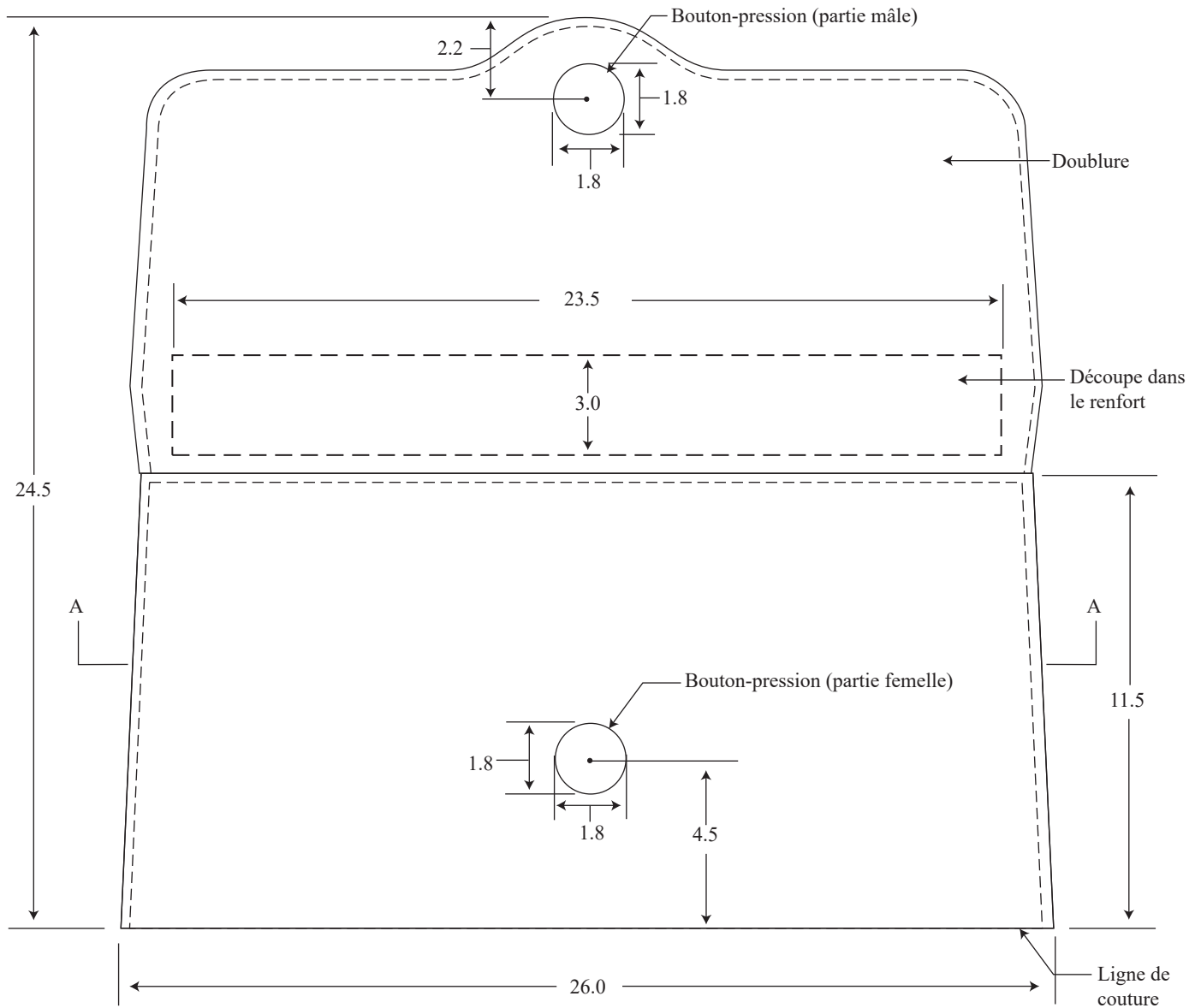
- 5.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

Tableau I – Exigences relatives au cuir			
	Propriété	Exigence	Méthode d'essai
1	Définition du cuir	Cuir de bovin pleine fleur	• ISO 17131: 2012
2	Frottement	Bonne	• ASTM D5053-03 (2015)
3	Fendillement, mandrin de 11 mm	Aucune	• ASTM D6075-13 (procédure 1, paragr. 4.1.1)

Dessin n° 1

G.S. 1045-208

Pochette noire en cuir



Vue de la pochette ouverte

NON À L'ÉCHELLE

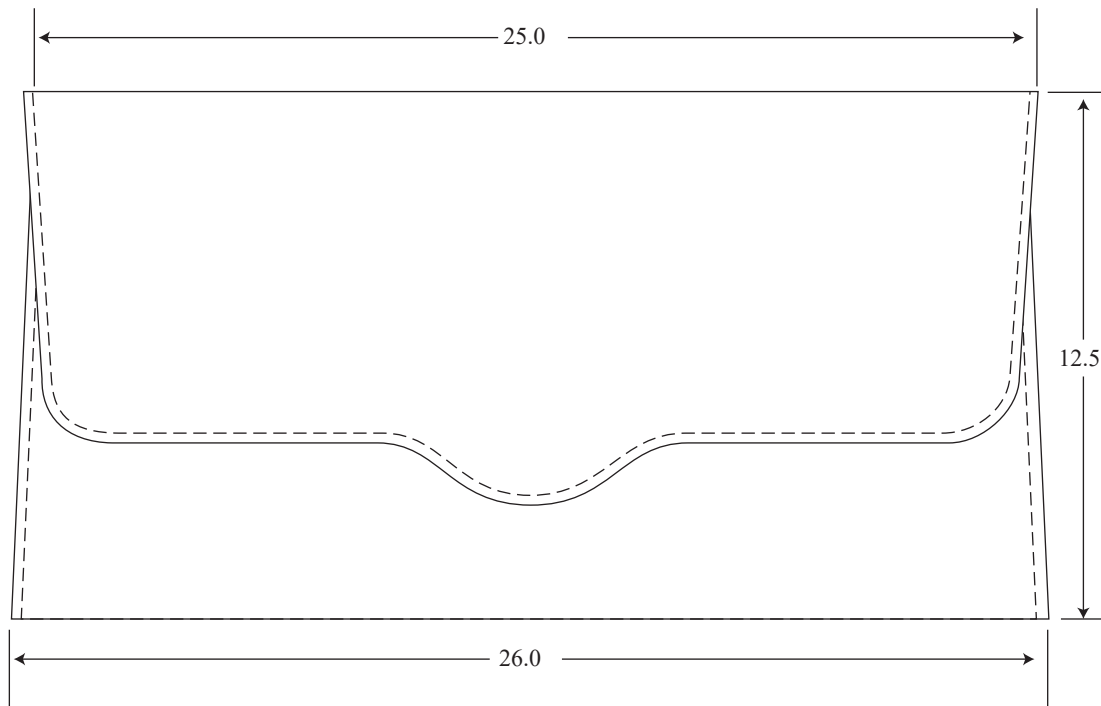
Toutes les mesures sont en centimètres

Une tolérance de ± 0.75 cm est acceptable, sauf indication contraire.

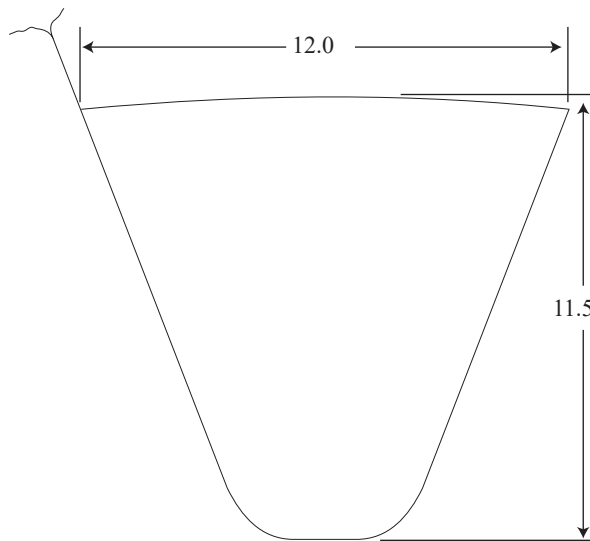
Dessin n° 1

G.S. 1045-208

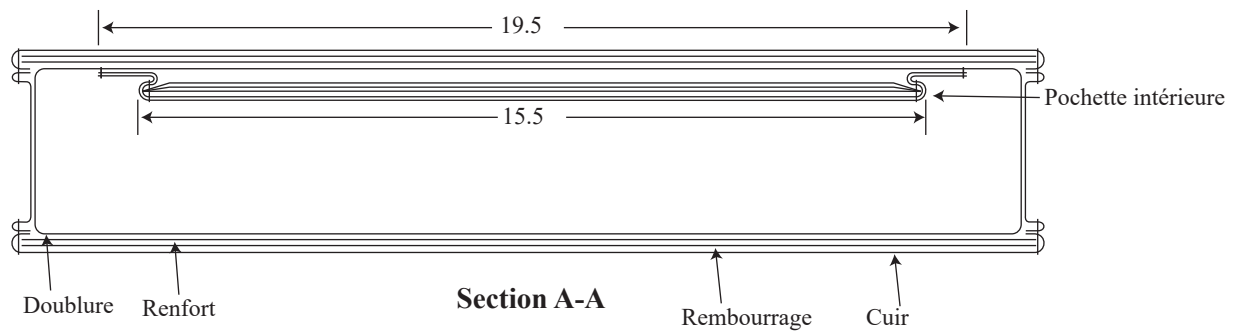
Pochette noire en cuir



Vue du devant du produit fini



Vue du gousset



NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres

Une tolérance de ± 0.75 cm est acceptable, sauf indication contraire.